

## Une vision syndicale dissonante sur l'emploi

**Travail au noir, contrats à durée déterminée, à temps partiel, Article 60 et autres aides temporaires, tous ces emplois ont un point commun : offrir au travailleur un sentiment exacerbé... d'insécurité. Face à cette nouvelle donne, comment organiser la réplique syndicale ?**

Nombreuses sont les personnes qui travaillent mais qui connaissent, néanmoins, une précarité d'existence préoccupante. Certaines sont engagées sous contrat précaire (CDD, intérim, contrats à temps partiel...) qui ne leur permet pas de faire des projets de vie à moyen ou à long terme. D'autres ont réussi à obtenir un contrat à durée indéterminée, mais leur salaire est trop bas pour faire face au coût de la vie et aux risques de l'existence (séparation ou divorce, perte d'un des deux revenus du ménage, maladie, accident de travail...). D'autres encore doivent compléter leurs maigres revenus avec une partie importante de salaire payé... au noir, et se retrouvent sans revenu de remplacement en cas de chômage ou de maladie. Mais ce n'est pas tout... Certains travailleurs employés dans de petites entreprises, sans défense collective interne, sont exposés à une pression telle de l'employeur que la stabilité de leur emploi et leurs conditions de travail ne sont plus assurées.

Ces situations sont toutes très différentes, pourtant elles ont toutes un dénominateur commun : tous ces travailleurs et leur famille ne sont pas rassurés quant à l'avenir et sont plongés dans l'insécurité sociale, au même titre que les travailleurs sans emploi... Ce sont toutes ces situations différentes que recouvre en somme le terme de « précarité<sup>1</sup> ».

### Une campagne

C'est sur base de ces constats relayés par les centrales professionnelles, que le **Congrès de la FGTB de Bruxelles** a décidé, en mai 2010, de lancer une campagne de lutte contre la précarité croissante du travail à Bruxelles<sup>2</sup>. Cette campagne a pour ambition de porter un autre regard sur la problématique de l'emploi à Bruxelles, qui ne soit plus focalisé sur les seuls chiffres du chômage, mais englobe plus largement, à la fois, les travailleurs sans emploi mais aussi celles et ceux qui travaillent dans des conditions dégradées et l'insécurité sociale.

Il est en effet impératif que l'organisation syndicale et, plus largement, le mouvement ouvrier s'empare de cette question sociale du travail. La conclusion, en 2011, par les organisations syndicales d'un **pacte de croissance urbaine durable** avec les autorités régionales et le banc patronal participe de cette détermination à contrer syndicalement la précarité croissante du travail.

Pour mémoire, la FGTB de Bruxelles avait été la première à en faire la proposition, en 2007<sup>3</sup>, suite à l'annonce par le Gouvernement régional de son plan de développement international.

Car la FGTB a la conviction que le développement international de Bruxelles et son corollaire, les politiques publiques visant le renforcement de son attractivité/compétitivité sur lesquelles tablent les pouvoirs publics pour soutenir et relancer l'emploi des Bruxellois, pourrait intensifier la précarité du travail.

Pour bien la comprendre, cette précarisation doit être examinée sous ses deux facettes indissociables. Pour l'expliquer, l'on pourrait ici reprendre la métaphore des deux faces d'une pièce d'argent. La précarité du travail à Bruxelles doit être envisagée à la fois sous son côté pile, avec l'affaiblissement et l'insécurité des revenus du travail, encore aggravés

1. Né de la contraction de « précarité » et de « salariat », ce néologisme, proposé par Robert Castel, vise un état de précarité durable au travail (Robert CASTEL, Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précarité in « La montée des incertitudes », Ed. du Seuil, Paris, 2009, pp. 159-183).

2. « La FGTB de Bruxelles, au tournant 2010... », in Ensemble, n° 69, octobre 2010, pages 21-23.

3. « Développement économique de Bruxelles : quels enjeux pour les travailleurs ? », dossier de la FGTB de Bruxelles, n°10, novembre 2007 (téléchargeable sur [www.fgtbbruxelles.be](http://www.fgtbbruxelles.be)).

par les mutations de l'économie urbaine, et sous son côté face, avec la dégradation des conditions de vie en ville que connaissent bon nombre de travailleurs.

Malgré les efforts des pouvoirs publics bruxellois pour rénover certains quartiers, l'habitat populaire se dégrade à Bruxelles de manière préoccupante. Ce phénomène est lié à la faiblesse des revenus du travail, que la flambée des prix du logement et de l'énergie aggrave, privant de nombreux travailleurs du droit légitime à un logement décent. En outre, le sous-financement structurel des services et équipements sociaux place la ville dans une incapacité alarmante de faire face aux demandes d'aide de la population. Il suffit pour s'en rendre compte de constater l'explosion des files d'attente en crèche, qui précarisent socialement de nombreux travailleurs et plus particulièrement de nombreuses travailleuses.

L'essor international de Bruxelles renforce encore ces difficultés d'accès à un logement décent pour nombre de Bruxellois. L'explosion des loyers et la «gentrification<sup>4</sup>» des quartiers, suite à l'arrivée de cadres internationaux en témoignent directement.

Les pouvoirs publics régionaux, qui ont la responsabilité du développement social de la ville, ne bénéficient en outre pas des pleines retombées financières engendrées par la métropolisation de leur ville. Bruxelles est parmi les villes européennes les plus nanties en termes de production de richesse par tête d'habitant mais cette richesse profite peu aux Bruxellois et aux pouvoirs publics bruxellois. Une grande part leur échappe en raison notamment de la part importante de navetteurs (55%) qui, ne payant pas leurs impôts à Bruxelles, ne contribuent pas au financement de la Région<sup>5</sup>.

Privés des principaux bénéficiaires de cette «aubaine» économique, que les mécanismes de solidarité nationale compensent partiellement, les Bruxellois doivent pourtant en assumer, sur leurs ressources propres... la majeure partie des charges et des inconvénients ! Les travailleurs bruxellois se voient, de la sorte, privés d'une offre publique suffisante en matière de logement social et de logement moyen mais aussi, on l'oublie trop souvent, de services et équipements collectifs indispensables pour assurer à chaque bruxellois les droits fondamentaux à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'aide sociale...

Pour la plupart des Bruxellois qui n'ont que leur force de travail pour vivre, c'est fondamentalement **le droit à la ville** qui leur est aujourd'hui dénié : le droit d'y vivre et d'y travailler dans des conditions décentes et épanouissantes.

### De fausses évidences

Cette double vision de la précarité du travail est loin d'être partagée par tous les acteurs de la ville. Car la précarité croissante du travail est aujourd'hui masquée par la problématique du chômage massif, qui focalise l'attention de l'opinion et de la plupart des politiques. Le débat public sur la crise de l'emploi à Bruxelles laisse à penser que le monde du travail bruxellois serait divisé en deux : d'un côté, celles et ceux qui sont sans emploi (et qui monopolisent l'attention des politiques et des médias, dans un mélange doux amer, de compassion et de culpabilisation) et, de l'autre côté, tous les autres travailleurs qui ont «la chance» d'avoir un emploi et pour qui la vie s'apparenterait à une croisière sur «un long fleuve tranquille»... **Or, nous savons bien que l'insécurité sociale ne s'arrête pas à la porte de l'ONem ou du CPAS** et qu'elle est très présente dans nombre d'entreprises et même

4. La gentrification (de gentry, « petite noblesse » en anglais) est le phénomène d'embourgeoisement des quartiers populaires, via l'installation de nouveaux habitants aisés. Le profil des habitants des quartiers populaires se transforme au profit exclusif d'une couche sociale supérieure.

5. La 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat va renforcer l'autonomie financière de la Région sur base de l'impôt sur les personnes physiques de ses habitants, moyennant, certes, un mécanisme correctif structurel mettant à contribution des recettes régionales une petite partie de l'IPP des travailleurs bruxellois domiciliés en Flandre et en Wallonie (44 millions).

dans les administrations, qui voient aussi apparaître des formes nouvelles et insidieuses de précarité (contrats à durée déterminée, emplois en article 60, emplois PTP, intérim...).

Cette campagne syndicale, qui devra immanquablement s'inscrire dans le long terme, doit s'atteler tout d'abord à **démonter certaines fausses évidences**, celles qui tendent justement à faire croire qu'un mauvais emploi vaut toujours mieux que « pas d'emploi du tout » et que l'insécurité sociale s'estompe «automatiquement» par l'accès à l'emploi. La campagne doit ensuite amener les politiques et -rêvons un peu- le patronat à prendre véritablement en considération la précarité du travail dans la gestion et le développement futurs de la ville. Sa prise en compte dans le nouveau plan régional de développement durable (PRDD), en cours de discussion, constituera certainement un premier indicateur de réussite.

Pour être en mesure d'engranger des résultats probants sur ce terrain (en termes de droits sociaux, de développement économique durable et de réinvestissement dans les équipements collectifs), deux conditions doivent certainement être réunies :

1. **construire une représentation syndicale de la précarité** du travail à Bruxelles, au travers de données chiffrées, d'analyses critiques mais aussi d'enquêtes sociales et d'illustrations concrètes ;
2. **«conflictualiser» toutes les situations critiques**, ou pour le dire autrement, transformer cette multitude de souffrances individuelles en conflit collectif, porté par l'organisation syndicale.

### Chiffrer la souffrance

Les études statistiques sur la précarité du travail à Bruxelles sont rares ou parcellaires. Le monde du travail bruxellois est de la sorte amené à devoir se construire sa propre représentation du problème.

**Les indicateurs de pauvreté** sont, aujourd'hui, les éléments de représentation de la précarité les plus percutants et les plus médiatisés. Les divers rapports annuels sur l'état de la pauvreté à Bruxelles attestent de l'appauvrissement de la classe laborieuse bruxelloise et de l'émergence de travailleurs pauvres. Durant les séminaires de préparation du Forum de la FGTB de Bruxelles, les militants du secteur du nettoyage se sont reconnus dans ce terme violent de « travailleurs pauvres », malgré leurs prestations de travail régulières dans une grande entreprise... Ils préfèrent ce vocable au terme de « précaire ». Il leur semble qu'elle ne peut traduire la réalité des travailleurs bruxellois en situation de vulnérabilité. Ce concept de « précaire », qui fait surtout référence à une précarité salariale n'évoque pas les autres causes de leur insécurité d'existence (le côté «face») comme la hausse du coût de la vie en ville et les accidents de la vie. **Pour ces travailleurs, « quand on n'a pas réussi à joindre les deux bouts, on est pauvre... »**. Les chiffres de la pauvreté peuvent donc mobiliser la conscience, dès lors qu'ils ne renvoient pas exclusivement aux figures de la grande pauvreté et qu'ils mettent également en exergue les figures des travailleurs pauvres.

Représentant près de 20,4 % de l'emploi salarié total à Bruxelles, **le travail à temps partiel subi** (involontaire) constitue certainement une autre figure emblématique de la précarité du travail, et du travail des femmes en particulier. Présenté comme remède ultime à la crise pétrolière qui frappa l'Europe de plein fouet au cours des années 70, le travail à temps partiel, fer de lance des emplois « atypiques<sup>6</sup> » fut présenté comme « la solution miracle » pour juguler la crise économique et le chômage de masse.

6. L'emploi à temps partiel est qualifié d'« atypique » par opposition à l'emploi classique, qui est à temps plein.

L'expansion majeure de ce type de contrats interpelle le monde du travail au plus haut point : certes, les emplois sont toujours majoritairement « à temps-plein », en Région bruxelloise comme en Belgique, mais, ces dernières années, la plupart des nouveaux emplois créés sont, par contre, des emplois à temps partiel. À titre illustratif, prenons les chiffres de 2009 : le nombre de contrats à temps plein dans le Royaume a diminué de 45 700 unités, alors que dans le même temps, 20 500 temps partiels ont été créés...

Le travail à temps partiel est certainement « la pointe de l'iceberg » des mauvaises conditions professionnelles : mauvaise paie, mauvais horaires, mauvaise connaissance des règles de sécurité, mauvaise connaissance de l'entreprise, mauvaise intégration avec les collègues à temps plein... Les contrats à temps partiels sont principalement concentrés dans un certain nombre de secteurs déterminés (les services aux personnes, les soins de santé, l'Horeca, le commerce, l'éducation et les services domestiques) avec une sur-représentation importante des femmes<sup>7</sup> et des jeunes.

En ventilant le temps de travail entre les communes bruxelloises, on constate des disparités importantes entre les différentes entités, selon qu'elles soient de la première ou de la deuxième couronne : les huit communes bruxelloises ayant les salaires médians les plus faibles ont le taux le plus bas de temps de travail à temps plein. Dans les communes les plus pauvres, situées dans la première couronne (le fameux croissant bruxellois), non seulement le salaire journalier médian est faible mais, en outre, le travail à temps partiel est sur-représenté<sup>8</sup>.

L'économie urbaine génère d'autres formes de précarité du travail qui doivent attirer l'attention. On peut évoquer tout particulièrement **les emplois à la mission** comme les titres-services, assimilables au louage de main-d'œuvre. De même, les emplois créés dans le cadre des **boutiques de masse**<sup>9</sup>, soit tous ces Carrefour Express, Proxi Delhaize, etc. qui fleurissent aux quatre coins de la ville, sont sources de précarisation des conditions de travail. Ces boutiques créent une nouvelle forme d'organisation de la distribution de masse au travers de toutes petites unités décentralisées et génèrent ce que l'on pourrait appeler un capitalisme sans entreprise<sup>10</sup> ! L'organisation générale de ces boutiques, orientée vers la satisfaction des demandes du « client roi », interpelle l'organisation syndicale au plus haut point : les travailleurs, souvent engagés à temps partiel, y ont des horaires totalement étriqués et modifiables à souhait, l'importante rotation du personnel témoigne d'ailleurs de la pénibilité de la fonction. L'absence de représentation syndicale interne y accroît, faut-il le préciser, l'insécurité sociale...

Enfin, **les indicateurs de santé publique** permettent également d'observer la dégradation des conditions de travail à Bruxelles. Le stress au travail a un impact certain sur la santé des travailleurs. Ce stress trouve notamment sa source dans l'isolement relationnel lié à l'organisation du travail et à l'insécurité professionnelle (restructurations, périodes d'inactivités...)

7. DGSIE, Enquête sur les forces de travail (Belgique), 2008.

8. « Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de pauvreté 2009 », Bruxelles, Observatoire de la Santé et du Social, pp. 6-9.

9. Ce concept est développé par le sociologue Rachid Bouchareb dans le dossier « Travail précaire : quelles réponses syndicales ? », op.cit.

10. Les « boutiques de masse » permettent à de grandes sociétés capitalistes (comme Carrefour) d'organiser du commerce de masse sans devoir encore passer par de grandes entreprises de distribution et... les relations collectives du travail qu'impose leur taille. Ainsi, le rapport salarial est désormais sous-traité à de toutes petites entreprises, via la technique de la franchise. Cette évolution favorise un véritable retour à la marchandisation de l'emploi (lire à ce propos : « encadrer le développement des boutiques de masse », in « Mémoire 2009 », dossier de la FGTB de Bruxelles, n°11, juin 2009 - téléchargeable sur [www.fgtbbruxelles.be](http://www.fgtbbruxelles.be)).

Les effets sur la santé des travailleurs sont inquiétants car la précarité « s'étale » de plus en plus longuement dans le temps. Si l'espérance de vie augmente de manière générale, grâce aux progrès de la science, l'espérance de vie « en bonne santé » est de plus en plus compromise pour les travailleurs les plus exposés à la pénibilité et au stress au travail. Un seul chiffre pour étayer cet argumentaire : **l'espérance de vie d'un cadre dépasse de près de 7 ans celle d'un ouvrier**.

Face à une telle inégalité, il est impensable syndicalement d'accepter un recul de l'âge d'accès à la pension ! De la petite enfance au troisième âge, les êtres humains n'ont en effet pas les mêmes chances en termes d'espérance de « vie en bonne santé », la précarité renforçant les inégalités sociales en la matière.

### Facteurs aggravants

**L'essor de l'économie de services** constitue certainement le premier facteur aggravant.

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, les activités de service se sont fortement développées dans les pays industrialisés. Certaines de ces activités de service, plus particulièrement les services aux entreprises comme le nettoyage, le gardiennage, l'entretien technique des équipements, le transport et la logistique... nécessitent un important volume de main-d'œuvre. Dans ces secteurs où l'activité est par nature difficilement automatisable, augmenter les gains de productivité et les profits n'est possible qu'en accroissant... l'exploitation de la force de travail !

Pour y parvenir, de nombreuses entreprises ont progressivement choisi de se séparer de pans entiers d'activités précédemment effectués en interne pour se concentrer sur leur cœur de métier. On parle alors d'externalisation. Ce recours à la sous-traitance, essentiellement motivé par un objectif de réduction des coûts, via le jeu de la concurrence et le recours, si nécessaire, à de la main-d'œuvre étrangère voire travaillant au noir, a engendré une précarisation croissante des conditions de travail.

Pour ces entreprises de services dans le contexte d'hyper concurrence propre au système capitaliste, la précarisation des conditions de travail est même devenue un facteur essentiel de croissance de la rentabilité et des profits.

Le secteur du commerce n'est bien sûr pas épargné par cette réalité. L'on songe notamment à la multiplication en région bruxelloise des boutiques de masse qui a également engendré de nouvelles formes d'exploitation de la main-d'œuvre.

Un second facteur de croissance des emplois de services réside dans les nouveaux besoins d'aide des ménages (les services de proximité). Or, dans une Région qui se dualise de plus en plus, les classes privilégiées qui bénéficient de ces services sont en mesure d'imposer leurs règles aux travailleurs qui ne peuvent, le plus souvent, que les suivre sans broncher...

Dans tous ces domaines d'activité, on assiste à une nouvelle division du travail et à une transformation de la structure de commandement et des liens de subordination, qui caractérisent le salariat. La prestation de services devient un nouveau cadre normatif du travail, où le travailleur doit désormais adhérer à la logique... du client ! Il est mis à la disposition de ce dernier, et soumis à ses sollicitations directes. Il est également mis en concurrence avec les autres travailleurs, face au client-roi. Ce phénomène de triangulation (travailleur – employeur – client) entraîne, *de facto*, une individualisation et une flexibilité croissantes des relations de travail.

Malgré le fait que les prestations de services exigent un certain niveau de qualification, celui-ci est rarement reconnu et valorisé (comme dans le secteur du nettoyage).

L'économie de services ne nécessite plus de grandes concentrations de travailleurs sur un même site d'exploitation. Cette déconcentration des unités de travail rend plus difficile la défense collective des travailleurs.

Enfin, la plupart des secteurs de services connaissent une « division sexuée » du travail, reléguant systématiquement les femmes aux postes les plus précaires...

Le deuxième facteur aggravant (le côté «face»), c'est, comme déjà évoqué, **la hausse du coût de la vie, à Bruxelles, et l'insuffisance des services et équipements collectifs**, qui accroissent les atteintes, portées par la précarité du travail, au bien-être des travailleurs et de leurs familles dans de nombreux domaines (santé, éducation...). Par le phénomène connu de la gentrification des quartiers, le développement international de Bruxelles accélère le processus d'expulsion des couches laborieuses de la ville. En témoigne le nombre de ménages qui ont dû quitter Bruxelles par manque de logements à prix raisonnable, tout en gardant leur emploi en ville.

La FGTB devra, avec la Centrale Culturelle Bruxelloise et Habiter Bruxelles intégrer à sa campagne contre la précarité cette problématique déjà ancienne de la dégradation de l'habitat populaire en centre ville. Habiter la ville sera abordée sous l'angle du droit au logement mais aussi en regard des services et équipements publics qui participent de l'habitat populaire. Ce devrait être le thème d'un prochain forum.

Enfin, **les nouvelles politiques actives d'emploi** constituent certainement le troisième facteur aggravant, particulièrement préoccupant.

La dégradation des conditions de travail s'inscrit, on le voit, dans une rationalité économique plus large : celle de l'État social actif<sup>11</sup>. Les politiques d'activation, obnubilées par la résorption du chômage, renforcent plus encore les mauvaises conditions professionnelles par la menace de sanctions qui pèse sur chaque demandeur d'emploi. Au bout du compte, ce sont tous les travailleurs qui se retrouvent fragilisés par ces politiques, notamment via le renforcement de la concurrence entre l'emploi classique et traditionnel et les emplois précaires et sous-payés. Avec au final, bien sûr, un nivellement par le bas.

L'intensification des mesures d'activation se traduit, en outre, à Bruxelles, par une décentralisation généralisée des services de l'emploi au niveau communal. On assiste au déploiement d'une impressionnante panoplie de dispositifs de placement locaux : antennes locales d'ACTIRIS, missions locales, agences locales pour l'emploi, services d'insertion des CPAS, lokale werkwinkels, bureaux sociaux d'intérim, maisons communales de l'emploi... Pour peu que tout cela soit un peu rationalisé, le déploiement à cet échelon communal des programmes d'emploi<sup>12</sup> pourrait avoir pour conséquence la formation de sous-marchés locaux de l'emploi, assurant la mise à disposition de l'économie locale (toutes petites entreprises, boutiques de masse, entreprises d'économie sociale, ...) d'une réserve grandissante de travailleurs précaires. On peut déjà estimer à 23 000 le nombre des travailleurs bruxellois « tournant » dans les programmes d'emplois aidés. Sur les 400 000 bruxellois au travail (population active occupée), ce n'est pas négligeable...

Ce risque d'émergence d'une forme de précarité local, qui pourrait fortement aggraver la fragmentation du marché de l'emploi, reste encore à analyser et à confirmer.

Mais plus largement, le monde du travail s'oppose vigoureusement à cette spoliation d'une partie des recettes de la sécurité sociale (environ 6,5 milliards en exonération pour la seule année 2009), pour aider des entreprises à engager du personnel (activé) alors que, dans le même temps, des milliers de chômeurs ayant cotisé se retrouvent sanctionnés et laissés à l'abandon... A la veille d'une réforme de l'Etat qui s'annonce sombre pour les travailleurs du Nord, du Sud et du Centre du pays, il importe de rappeler avec force et conviction que la sécurité sociale doit aider prioritairement les travailleurs à faire face aux aléas et incertitudes de la vie, surtout en période de crise... et pas à enrichir des patrons sur le dos de la collectivité.

Cette fiche d'actualité est destinée aux militants en formation à l'Ecole syndicale de Bruxelles, afin de les aider à mieux comprendre certaines questions d'actualité et leurs enjeux syndicaux. L'Ecole syndicale de Bruxelles est une initiative de la Centrale culturelle bruxelloise (asbl) et de la FGTB de Bruxelles, avec l'appui du Centre d'Education populaire André Genot (CEPAG asbl) et du Service d'Education permanente du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

11. Lire à ce propos : « L'Etat social actif : un projet pour les travailleurs ? » ; dossier de la FGTB de Bruxelles, n°9, décembre 2006 (téléchargeable sur [www.fgtbbruxelles.be](http://www.fgtbbruxelles.be)).

12. Les programmes ACTIVA, article 60, PTP (programme de transition professionnelle), SINE, intérim d'insertion...